

« UNE DIRECTION hors du commun »

À la tête de la direction de l'information légale et administrative, Anne Duclos-Grisier (93)

nous fait découvrir la DILA et ses ambitions, et partage aussi avec nous sa vision de la parité et de l'importance d'attirer les jeunes talents pour développer son secteur cible : le numérique.



Anne Duclos-Grisier (93)

Présentez-nous la DILA, la direction de l'information légale et administrative ?

La direction de l'information légale et administrative (DILA) est une direction d'administration centrale placée sous l'autorité de la secrétaire générale du Gouvernement. Ses missions, visent à assurer l'accès au droit, à offrir aux citoyens les informations nécessaires à leurs démarches administratives ainsi qu'à la connaissance de leurs droits et obligations, à contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière et à proposer des publications, numériques et papier, relatives au débat public ou contribuant à la compréhension des politiques publiques.

Ses productions emblématiques et quotidiennes concernent la publication du Journal officiel et sa diffusion sur legifrance.gouv.fr, l'information des citoyens sur les règles et démarches administratives via [\[blic.fr\]\(http://blic.fr\) et un centre d'appels interministériel, l'éclairage sur les politiques publiques et le débat public à travers \[vie-publique.fr\]\(http://vie-publique.fr\) et ses activités d'éditeur \(marque La Documentation française\). La DILA gère également des prestations d'imprimerie et de diffusion. C'est une direction hors du commun, dotée d'un budget annexe, employant des personnels de droit public et de droit privé et exerçant des activités aussi bien numériques qu'industrielles.](http://service-pu-</p>
</div>
<div data-bbox=)

Quel a été votre parcours avant d'occuper vos fonctions actuelles ?

À ma sortie de Polytechnique (X93), j'ai intégré le corps de contrôle des assurances, où j'ai suivi les cours de Sciences Po. J'ai ensuite intégré l'ENA et ai débuté ma carrière professionnelle en 2001, en tant qu'administratrice civile à la direction du budget. Ma première partie de carrière a été consacrée aux questions financières sous toutes leurs formes : d'abord adjointe au chef de bureau «urbanisme, logement, services communs du ministère de l'Équipement» à la direction du budget, j'ai ensuite effectué ma mobilité à la SNCF en tant que cheffe du département «risques et assurances» auprès du directeur des opérations financières pendant 4 ans. J'ai rejoint la direction du budget comme cheffe du bureau de la culture, de la jeunesse et des sports puis j'ai occupé le poste de sous-directrice de la performance de la dépense publique pendant trois ans, qui m'a

“La DILA est assez exemplaire en matière de parité.”

permis de travailler sur la réglementation budgétaire avec notamment la rédaction du décret de 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, sur la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information financière, sur les opérateurs de l'État ou encore la performance financière. En 2013, j'ai été nommée directrice, secrétaire générale adjointe du ministère de la Justice, poste sur lequel j'ai pu élargir mon champ d'action à toutes les fonctions support et contribuer notamment à deux évolutions importantes : la réforme en profondeur du secrétariat général et l'élaboration de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice. Après six années passionnantes à la justice, j'ai été nommée, en janvier 2020, directrice de l'information légale et administrative.

Quelle feuille de route avez-vous définie pour développer la DILA ?

Notre feuille de route vient d'être fixée pour les trois prochaines années par le plan stratégique DILA 2024. Co-construit avec les agents au premier semestre 2021, notre plan stratégique marque la volonté de la DILA d'être un acteur majeur dans la relation renouvelée « administration – usager » et un levier de la modernisation de l'État. Il place l'usager au cœur de nos priorités, encore plus qu'il ne l'est déjà, c'est-à-dire en visant un standard de qualité dans les services apportés et la relation à l'usager

au niveau le plus élevé, pour tous les services (Légifrance, service-public.fr,...) et en recherchant une plus grande complémentarité entre les différents canaux d'accès à l'utilisateur (site internet, messagerie, réponse téléphonique, réseaux sociaux...).

Pour y parvenir, la DILA doit continuer à se transformer, comme elle l'a fait de manière volontariste depuis de nombreuses années, et renforcer son collectif pour que les équipes travaillent de manière moins cloisonnée et encore plus efficace, en capitalisant sur ce que les autres font de bien et en développant les relations et les partenariats avec d'autres administrations. Cela va se traduire par des projets très concrets comme le développement d'un site de référence d'information et d'orientation des entreprises ou la dématérialisation de bout en bout de la production normative.

Quelle importance accordez-vous à la parité au sein de votre direction ?

La DILA est assez exemplaire en matière de parité. Le pourcentage de femmes au sein de l'encadrement supérieur est passé de 27 % en 2014 à 57,5 % au 31 décembre 2020, pour une proportion de femmes dans l'effectif total de 47,4 %. Je viens de recruter un directeur adjoint pour rééquilibrer un peu car nous étions quatre femmes sur cinq membres du comité de direction... Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ont également été réduits passant de 23 % en 2016 à 7 % en 2020. Par ailleurs, 100 % des recrutements sur postes permanents ont été effectués en 2020 conformément au guide visant au respect de la non-discrimination.

Ces démarches nous ont permis d'obtenir, avec l'ensemble des services du Premier ministre, le label «Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes», délivré par l'AFNOR en 2020. Une belle reconnais-

“Notre plan stratégique marque la volonté de la DILA d’être un acteur majeur dans la relation renouvelée « administration – usager » et un levier de la modernisation de l’État.”

sance pour ces mesures, destinées à promouvoir le respect des droits des femmes et la juste représentation des femmes dans l'administration française.

En tant qu'administration, comment faites-vous pour attirer les jeunes talents notamment dans le secteur que vous ciblez, le numérique ?

La DILA dispose d'une sous-direction des systèmes d'information qui compte plus de 130 agents aux profils informatiques variés : chef de projet, tech-lead, UX-designer, ingénieur SysOps, administrateur réseaux, chargé de sécurité informatique...

La DILA est active pour attirer les meilleurs candidats en s'appuyant sur un département des ressources humaines et une sous-direction des SI très engagés et en participant aux initiatives interministérielles. Elle mène des campagnes digitales pour faire connaître ses offres, participe aux actions de la sphère publique en matière de recrutement de talents du numérique, notamment aux salons de recrutement comme le forum de l'emploi Tech de l'État. Elle intègre également un dispositif d'accueil de stagiaires et d'alternants, afin de rendre plus visible l'institution auprès des jeunes. Nous avons ainsi accueilli 24 alternants pour la rentrée 2021-2022, auxquels s'ajoutent des stagiaires tout au long de l'année.

Être attractif ne s'arrête pas au recrutement. L'intérêt et la visibilité des projets conduits

est un facteur de motivation important : faire évoluer service-public.fr, qui devrait dépasser les 500 millions de visites en 2021, pour capter des publics éloignés de l'administration ; développer les applications de production des lois et décrets pour améliorer l'accès au droit... Le plan stratégique DILA 2024 montre que nous ne manquons pas de projets qui sont à la fois techniquement intéressants pour un informaticien et porteurs de sens pour le citoyen.

Enfin, la qualité de vie au travail (QVT) devient également un facteur de plus en plus important dans les recrutements. Le rapport au travail des nouvelles générations est en pleine mutation, l'attention porte, au-delà de la mission proposée, sur le cadre de travail, l'environnement. C'est pourquoi la DILA en a fait un axe majeur de développement, qui associe à la fois les évolutions professionnelles et le bien-être au travail. Par exemple, depuis le 1^{er} septembre 2021, le télétravail volontaire a été largement déployé, avec près de 80 % des agents dont les activités le permettent qui en bénéficient jusqu'à deux jours par semaine. ×